

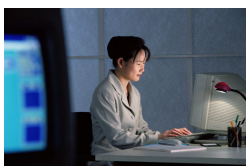


TEXTILE EXPRESS

BULLETIN DU RÉSEAU RRH

N° 35, 30 novembre 2011

LE TÉLÉTRAVAIL, EST-CE POUR MOI?



« Je gagne environ 2 h 30 en transport chaque jour! » se réjouit Marie, 49 ans, rédactrice d'examens pour un établissement d'enseignement universitaire. Comme elle habite Vaudreuil, c'est en effet le temps qu'il lui faudrait quotidiennement pour se rendre jusqu'à son lieu de travail, à Montréal, et en revenir. [La suite, page 2.](#)

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pourriez être admissible à un projet qui vise le soutien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification de certains métiers réglementés. Pour plus de renseignements, [page 3.](#)

CONGÉS FÉRIÉS

Ce qu'il faut savoir pour la période de Noël et du Jour de l'An. [page 3.](#)

AMÉLIOREZ VOS RELATIONS DE TRAVAIL

Vous aimeriez connaître quelques trucs pour améliorer les relations de travail dans votre entreprise et prendre conscience de votre impact sur les autres? Pour en savoir davantage, [lire la suite, page 3.](#)

TÉMOIGNAGE PROFESSIONNEL

Ce mois-ci, pleins feux sur le métier de : **Ingénieur**

M. Emmanuel Berry, Coordinateur R & D chez JB Martin, 5 ans d'expérience dans le secteur textile. [La suite, page 4.](#)

NOS FICHES MÉTIERS REVAMPÉES

À la suite de l'analyse des principaux postes à combler par les entreprises, nos fiches métiers textiles ont été actualisées et des fiches de **manutentionnaire de produits textiles** et **représentant commercial** ont été créées. Procurez-vous ces fiches en contactant Marlène Lemire au 819 477-7910, poste 222, ou par courriel à mlemire@csmotextile.qc.ca.



SOMMAIRE

- 2 Le télétravail, est-ce pour moi?
- 3 Améliorez vos relations de travail
- 4 Témoignage professionnel

À VENIR

- **17 janvier 2012**
Formation *Comment adapter son style de gestion à son équipe?*
Saint-Hyacinthe
- **19 janvier 2012**
Formation *Comment adapter son style de gestion à son équipe?*
Saint-Nicolas
- **2 février 2012**
Rencontre de réseautage du Réseau RH Textile
Drummondville

À NOTER

Nos bureaux seront fermés pour la période des Fêtes du 26 décembre 2011 au 6 janvier 2012.



Commission des partenaires du marché du travail Québec



LE TÉLÉTRAVAIL, EST-CE POUR MOI?

Les entreprises sont de plus en plus préoccupées par les difficultés liées au recrutement de personnel qualifié. Sur le plan sociétal, nous constatons une augmentation de la féminisation de la main-d'œuvre, des familles monoparentales, des couples à deux carrières et des employés ayant un ou des parents vieillissants à leur charge. Dans une telle conjoncture, les entreprises doivent demeurer attentives et proactives dans la gestion de leur main-d'œuvre afin d'attirer les meilleurs employés et de les maintenir en poste. Un des moyens permettant de mobiliser les employés est d'établir des façons de faire qui visent à adoucir les tensions entre les responsabilités et les obligations liées au travail et celles qui concernent la vie personnelle.



La formule du télétravail semble une option intéressante. Celle-ci consiste à offrir et à faciliter l'accès à l'emploi à l'extérieur du milieu traditionnel. Cela peut se traduire par l'exécution du travail à partir du domicile ou dans un bureau satellite situé près de la demeure du travailleur.

Avantages pour l'employé et pour l'employeur

Le télétravail permet de gagner un temps précieux puisqu'il peut réduire considérablement la durée des déplacements quotidiens ou hebdomadaires. La qualité de vie s'en voit donc accrue, l'employé pouvant ainsi se consacrer à des activités bénéfiques pour une vie mieux équilibrée, tels l'exercice, le temps avec les enfants ou le bénévolat. La journée de travail productif peut aussi se voir prolongée, puisque l'employé n'a pas, par exemple, à partir plus tôt pour éviter la circulation ou pour ne pas être en retard pour la garderie. Cela se traduit aussi par une diminution de l'absentéisme, puisque le travailleur peut aisément s'absenter pour quelques heures pour des rendez-vous en cours de journée plutôt que de manquer une journée complète.

En outre, nous observons une réduction des dépenses, et ceci, tant pour le travailleur que pour l'employeur. Du côté de l'employé, les coûts liés à l'essence ou au transport, aux vêtements et aux repas à l'extérieur sont diminués. Pour l'employeur, les économies relèvent surtout des espaces de travail.

Enjeux de gestion

Un formule comme le télétravail ne peut convenir à tous les types de postes dans une organisation. Il est donc important de déterminer d'abord le nombre et la nature des postes susceptibles d'être propices au télétravail, notamment ceux qui requièrent du travail en solo et qui nécessitent une bonne dose de concentration. Une implication du syndicat, s'il y a lieu, et un travail de communication soigné sont essentiels à la mise en œuvre de cette pratique, et ce, de façon à éviter les perceptions d'iniquité.

Par la suite, il est pertinent d'évaluer la personnalité de l'employé qui souhaite faire du télétravail. Est-il suffisamment autonome, discipliné, capable de fonctionner avec des contacts interpersonnels réduits?

Sur le plan de la gestion, il est difficile de contrôler le nombre d'heures réelles passées à travailler. Les gestionnaires doivent donc être prêts à faire confiance à leurs employés quant à la gestion de leur horaire et à leur intégrité professionnelle. Ils doivent fixer des objectifs et réaliser l'évaluation de la performance en fonction des résultats atteints.

Enjeux législatifs

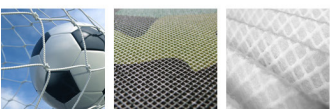


Deux éléments retiennent l'attention en matière de télétravail. Tout d'abord, l'aspect de la confidentialité des données. Il convient donc de voir à la mise en place de mots de passe, voire de s'assurer que l'écran de l'ordinateur de l'employé soit à l'abri des regards indiscrets. La question des assurances

doit aussi faire l'objet d'une entente écrite, par exemple. Si l'équipement de l'entreprise est volé au domicile de l'employé, qui paiera la prime?

En second lieu, nous ne pouvons passer sous silence la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, puisqu'elle s'applique aussi aux télétravailleurs. En effet, il est de la responsabilité de l'employeur de s'assurer que le lieu de travail de l'employé est sain et sécuritaire. D'autre part, le travailleur est responsable de déclarer toute blessure ou maladie occasionnée par l'exercice de son travail. Encore une fois, étant donné l'absence de témoins potentiels, la notion de confiance revêt une importance particulière entre l'employé et l'employeur.

(Suite page 3)





(Suite de la page 2)

LE TÉLÉTRAVAIL EST-CE POUR MOI?

Principes à retenir pour les gestionnaires :

- ◆ donner des objectifs clairs et mesurables et les évaluer en fonction des résultats;
- ◆ maintenir un contact régulier avec les télétravailleurs, par téléphone et courriel;
- ◆ ne jamais oublier d'inviter les télétravailleurs aux réunions d'équipe et aux activités sociales;
- ◆ faire confiance aux télétravailleurs.

Principes à retenir pour les professionnels de la gestion des ressources humaines :

- ◆ doter l'organisation de critères précis pour l'admissibilité au télétravail de certains postes et de certains individus;
- ◆ offrir un soutien aux télétravailleurs et s'assurer de répondre à leurs besoins;
- ◆ former et accompagner les gestionnaires qui ont plus de difficulté à procéder à la gestion virtuelle et à la gestion par objectifs.

Sources : - *Guyline Deschênes, PH. D., CRHA. Article paru dans la rubrique Le Coin de l'expert le 15 juin 2010 du portail de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés*

- Octobre 2011, AQISEP, Magazine d'information continue, L'Informateur

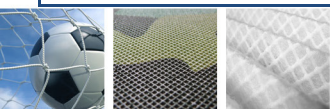
OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION DE CERTAINS MÉTIERS RÉGLEMENTÉS

Certains travaux exécutés en utilisant des appareils ou des matières dangereuses peuvent compromettre la sécurité du public. Afin de s'assurer de la compétence des personnes qui exécutent ces tâches présentant des risques et d'éviter les accidents, la loi prévoit :

- ◆ que les travailleurs ont l'obligation de détenir les certificats de qualification nécessaires pour exécuter certains travaux réglementés,
- ◆ que les employeurs doivent s'assurer que leur personnel possède les certificats prévus par règlements.

Les entreprises assujetties au Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, **de machines fixes et d'appareils sous pression**, pourraient être admissibles à l'aide financière permettant l'acquisition de la formation nécessaire à la certification.

Pour en savoir plus ou connaître les autres métiers visés, communiquez avec François Rochon au 819 477-7910, poste 207, ou par courriel à fruchon@csmotextile.qc.ca



AMÉLIOREZ VOS RELATIONS DE TRAVAIL

Voici quelques petits trucs pour améliorer les relations de travail dans votre entreprise et prendre conscience de votre impact sur les autres :

- ◆ Mettez-vous à la place de l'autre, avec ses réalités et ses contraintes. Cela facilitera l'émergence de la compassion. Le défi, c'est l'application!
- ◆ Écoutez ce que la personne vous dit avec le moins de préjugés possible et sans penser en même temps aux impacts sur vous ou sur l'organisation. Selon le message, apprenez à écouter avec votre cœur.
- ◆ Permettez-vous de réfléchir avant de donner une rétroaction ou de prendre une décision.
- ◆ Soyez créatif dans la résolution de problème; il y a parfois une belle zone de compromis ou, encore mieux, une belle occasion de satisfaire l'autre.
- ◆ Si c'est possible, parlez-en avec le conseiller en ressources humaines de votre entreprise. Il posera un regard différent sur la situation.
- ◆ N'oubliez jamais qu'au-delà de votre rôle d'employé ou d'employeur, la personne qui vous parle est aussi un être humain et qu'à ce titre, nous sommes tous égaux .

Source : *Nicolas Clusiaux, CRIA, MBA, article publié dans le journal Les Affaires le 5 novembre 2011*

CONGÉS FÉRIÉS NOËL ET JOUR DE L'AN

Le 25 décembre 2011, jour de Noël et le 1er janvier 2012, Jour de l'An, sont des **jours fériés**, chômés et payés pour tous les salariés du Québec, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Des renseignements sur les modalités d'application de la loi en ce qui concerne les congés compensatoires, les exceptions, le calcul des indemnités et les questions les plus fréquemment posées sont accessibles sur le site de la Commission des normes du travail (CNT).

Pour plus de renseignements, visitez le <http://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/jours-feries/index.html>.

TÉMOIGNAGE PROFESSIONNEL

Ce mois-ci, plein feux sur le métier de : **Ingénieur**

« Même avant d'intégrer le secteur textile, j'étais passionné par la nouveauté. Bien que j'aie joint l'industrie un peu par hasard, elle m'attirait par sa dimension mécanique et technique, ses propriétés spéciales, ses applications diversifiées et ses possibilités quasi illimitées. Cet intérêt a d'ailleurs grandi durant mes 3 années de formation en ingénierie. J'aime travailler sur de nouveaux concepts, de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés. Au quotidien, je travaille avec des fibres de verre, de carbone et de kevlar® pour des applications dans les matériaux composites et la protection balistique. Je suis donc à la recherche de la performance ultime, de la légèreté supérieure ou de la protection optimale. Je suis fier de constater qu'une bonne partie de la production roule avec des produits développés il y a moins de 2 ans. Grâce à mon emploi, je travaille sur beaucoup de projets différents avec plusieurs partenaires. Nous devons regarder vers l'avenir, trouver ce qui fera de futures ventes, nous démarquer de la concurrence et positionner l'entreprise comme leader. Un ingénieur doit être ouvert d'esprit, avoir une capacité d'analyse développée, savoir mener plusieurs projets de front et bien gérer son temps. L'ingénierie est un métier d'avenir qui permet de toucher à l'innovation, aux nouvelles solutions techniques et aux technologies de pointe. Trouve ta passion, le textile t'offre une panoplie de possibilités! »

M. Emmanuel Berry, Coordinateur R & D chez JB Martin,
5 ans d'expérience dans le secteur textile

Pour lire les neuf témoignages professionnels, développés en collaboration avec des spécialistes de notre secteur, consultez le <http://www.csmotextile.qc.ca/formation/Temoignages.shtml>